

DECRET N° 2006-430 DU 28 AOUT 2006

Autorisant Monsieur Mohamed Awali ZAKARI
à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 mars 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions ;
- Vu** le décret n° 2004-094 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** la requête de Monsieur Mohamed Awali ZAKARI et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Ministre de la Justice, chargé des Relations avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 août 2006 ;

DECRETE :

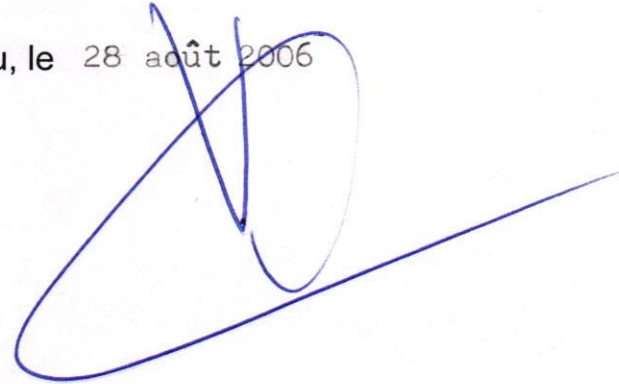
Article 1^{er} : Monsieur Mohamed Awali ZAKARI, de nationalité béninoise, né le 19 mars 1964 à Djougou (BENIN), fils de ZAKARI et de Azia Iami, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature sans qu'il soit toutefois porté atteinte à la validité des actes passés par le nommé Mohamed Awali ZAKARI, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Article 3 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

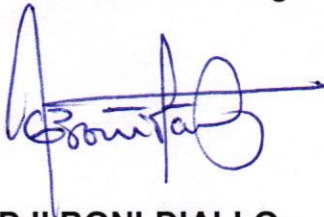
Fait à Cotonou, le 28 août 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



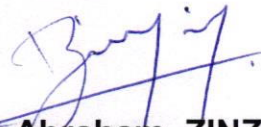
Dr Boni Y A Y I.

Le Ministre des Affaires Etrangères,



Mariam ALADJI BONI-DIALLO.-

Le Ministre de la Justice chargé des
Relations avec les Institutions, Porte-
Parole du Gouvernement,



Me Abraham ZINZINDOHOUE

Le Ministre Délégué chargé de l'Intégration
Africaine et des Béninois de l'Extérieur
auprès du Ministre des Affaires Etrangères,



Albert AGOSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 HAC 2 HCJ 2 MJCRI-PPG 4 MAE 4 MDIABE/MAE 4 AUTRES MINISTERES 19 AMBASSADE BENIN/ALLEMAGNE 2 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSN -IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 INTERRESE 1 JO 1.